

Nomination du Directeur adjoint des Presses Universitaires des Antilles

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu la délibération n° 2017-060 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 1er décembre 2017 approuvant le projet de presses à l'Université des Antilles (PUA).
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Olivier DEHOORNE, Maître de conférences, est nommé Directeur adjoint des Presses Universitaires des Antilles (PUA).

Article 2

Monsieur Olivier DEHOORNE est chargé d'assister la Directrice, il la représente lorsqu'elle est indisponible et préside le comité éditorial dont il est membre de droit en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice.

Article 3

La mission de Monsieur Olivier DEHOORNE prend effet à compter du 9 mai 2022.

Article 4

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 9 mai 2022

Le Président de l'Université des Antilles,



Pr. Michel GEOFFROY